

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 8 mars 2017**

Communication n° 08/03.2017

Objet: arsenal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le préavis n° 12/06.2015, le Conseil communal avait octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 2'800'000.– pour financer la transformation du bâtiment Est de l'arsenal.

Les locataires ont pris possession de leurs locaux en juillet 2016. L'inauguration s'est déroulée le 1^{er} octobre de la même année.

Toutes les dépenses ont désormais été comptabilisées. Le coût final des travaux s'élève à Fr. 2'735'300.–. Une subvention de Fr. 532'585.– a été octroyée par l'ECA pour la caserne du feu. Ce montant a été porté en déduction des dépenses liées aux surfaces louées par le SIS Morget.

Ainsi, la Municipalité a fixé le loyer annuel des deux locataires, sur la base des coûts réels engagés, soit Fr. 78'000.00 pour SIS Morget pour 788.10 m² et 6 places de parc et Fr. 178'000 pour la protection civile pour 1'248.95 m² et 70 places de parc.

La Municipalité

Saint-Prex, le 8 mars 2017/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75